

Question présentée par le député :

M. Stéphane Florey

Date de dépôt : 16 mai 2022

Question écrite urgente

Burn-out, stress post-traumatique, suicides : état des lieux de la santé mentale de nos policiers

En 2018, une évaluation du moral de la police portant sur les réponses détaillées apportées par 940 participants a révélé des résultats inquiétants avec des indicateurs dans le rouge, notamment en matière d'état d'esprit du personnel et de motivation. Les participants à l'évaluation ont également exprimé leurs doutes quant à la transversalité de la police et le manque de formations continues. Le sondage a aussi mis en avant le fossé existant entre la perception du métier de base et la hiérarchie.

Quatre années plus tard, la situation de la police n'a guère évolué de manière positive. La situation est même pire qu'avant à certains égards (motivation, perte de sens, manque de reconnaissance). En juillet et août 2019, un nouveau sondage visant à déterminer dans quelle mesure la personnalité des policiers intervenait en tant qu'élément protecteur du burn-out et de l'état de stress post-traumatique a été mené auprès des agents titulaires du brevet fédéral de policier. Cette nouvelle étude devait permettre d'effectuer un état des lieux de la santé mentale dans le but de mettre en place et d'offrir des protocoles de prévention aux policiers concernés par des risques pouvant influencer sur leur bien-être.

A ce jour, aucune présentation des résultats obtenus, respectivement des analyses et des éventuels protocoles envisagés, n'a eu lieu. Cette absence de communication laisse supposer que les dossiers déposés auprès du service psychosocial sont plus lourds et plus graves qu'imaginés. Au quotidien, de nombreux policiers font part d'idées noires ou suicidaires, qui ne sont pas suffisamment prises au sérieux. En janvier 2018, un drame avait frappé la police avec le suicide d'un collaborateur victime d'une procédure manquant de délicatesse.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) *Quand la publication des résultats du sondage mené en juillet-août 2019 auprès des policiers par le service psychosocial va-t-elle avoir lieu ?*
- 2) *Quand les nouveaux protocoles de prévention développés à partir du sondage de juillet-août 2019 seront-ils opérationnels ?*
- 3) *Combien de consultations sont faites par le service psychosocial de la police chaque année depuis 2018, date du dernier suicide connu ?*
- 4) *D'une manière générale, le service psychosocial de la police constate-t-il une amélioration ou une dégradation de la santé mentale et du bien-être psychique des policiers ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.